Municipalité de Saint-Jacques

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **31 mai 2021 à 18 h 30,** à laquelle sont présents :

Madame Josyanne Forest, mairesse

Monsieur Denis Forest, conseiller
Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Avis spécial de convocation et certificat

La secrétaire fait lecture de l'avis de convocation et de son certificat attestant que l'avis a été donné en mains propres, à chacun des membres du conseil.

Résolution numéro 199-2021
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

ADMINISTRATION

Résolution numéro 200-2021
Embauche d'un journalier saisonnier au Service des travaux publics

ATTENDU QUE	le Service des travaux publics désire embaucher un journalier saisonnier pour la période de mai à novembre 2021;
ATTENDU QUE	la directrice des travaux publics recommande l'embauche de monsieur Kevin Lavoie à titre de journalier saisonnier ;
ATTENDU QUE	les conditions de travail sont celles prévues au contrat signé entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'entériner l'embauche de monsieur Kevin Lavoie à titre de journalier saisonnier au Service des travaux publics pour la période de mai à novembre 2021.

Municipalité de Saint-Jacques

Résolution numéro 201-2021
Embauche d'un journalier spécialisé en eau potable et eaux usées pour l'usine d'épuration

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire embaucher un journalier spécialisé en eau potable et eaux usées pour l'usine d'épuration;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière recommande l'embauche de monsieur Hannibal Balit à titre de journalier spécialisé en eau potable et eaux usées;

ATTENDU QUE les conditions de travail sont celles prévues au contrat signé entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'entériner l'embauche de monsieur Hannibal Balit à titre de journalier spécialisé en eau potable et eaux usées pour l'usine d'épuration.

Résolution numéro 202-2021
Achat d'une roulotte pour la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a été informée que la roulotte de la MRC de Montcalm est présentement mise en vente ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire faire l'acquisition de cet équipement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'achat de la roulotte de la MRC de Montcalm pour une somme de 12 000 $ (plus taxes si applicables).

URBANISME

Résolution numéro 203-2021
Demande de dérogation mineure pour le lot numéro 3 023 662 situé au 1192 chemin Plouffe dans la zone A-109

ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure est présentée au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour le lot numéro 3 023 662 situé au 1192 chemin Plouffe dans la zone A-109;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite installer un nouveau bâtiment agricole constitué d'une écurie et d'un manège intérieur;

ATTENDU QUE le nouveau bâtiment sera situé dans la cour arrière à une distance de 8,04 mètres de la ligne arrière plutôt que 12 mètres, tel qu'exigé à la grille des usages et normes A-109 du règlement de zonage numéro 55-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QU' après l'analyse de la demande, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure relative à l'installation du nouveau bâtiment agricole ;

Municipalité de Saint-Jacques

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de dérogation mineure pour le lot numéro 3 023 662 situé au 1192 chemin Plouffe dans la zone A-109 relative à l'installation d'un nouveau bâtiment agricole à une distance de 8,04 mètres de la ligne de la cour arrière.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 204-2021
Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 18 h 40.

[Signé]
Josée Favreau, OMA, g.m.a.;
Directrice générale et secrétaire-trésorière

[Signé]
Madame Josyanne Forest,
Mairesse

Les résolutions numéro 199-2021 à 204-2021 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.